

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023**

DEL-2023-160

L'An deux mille vingt-trois, le 4 juillet, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS,
MM. BARRY, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BOUVARD C, BOUVARD M, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE, PERRISSIN-FABERT, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON :

Titulaires : MM. CONDEVAUX JF, GILBERT.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, CALLET, CHARBONNIER, DUGAVE, EVERAERE, GUILLOTTE, REY, SONNERAT.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANCOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme WENDLING.
MM GENOUD, GEORGES, GRANGER, MILLET-URSIN.

Suppléants : M. PERISSOUD.

Avaient donné pouvoir :

Mme AUDETTE.

MM. AEBISCHER, BUFFLIER, BOUCHET, CHARLOT-FLORENTIN, GILLET, MARTIN-COCHER, RATSIMBA, ROLLIN, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACHELLARD, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BURNET, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEAGE, DEFAGO, DERONZIER, DUNAND, GAUDIN, GILET, GONDA, GYSELINCK, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, MUGNIER, OBERLI, PENHOÛËT, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, JAILLET,

MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

M. PAILLOLE : de Syan'EnR.

Membres en exercice : 104
Présents : 40
Membres habilités à prendre part au vote : 104
Votants : 40
Représentés par mandat : 10

**Objet : BUDGET ANNEXE « RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID » - COMMUNE DE PASSY -
DOTATION INITIALE DU SYANE POUR LA REALISATION DU PROJET**

Exposé du Président,

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

Après des études de faisabilité pilotées par le SYANE à l'automne 2021, la commune de PASSY a confirmé son souhait de réalisation d'un réseau public de chaleur, en décidant lors de son conseil municipal du 24 février 2022 de transférer à cette fin la compétence « réseau public de chaleur et de froid » au SYANE.

Lors de ses séances des 3 et 31 mars 2022, le Comité syndical a délibéré de façon concordante en ce sens, et a confié la gestion de ce service public à sa Régie Syan'Chaleur, régie sans personnalité morale et dotée d'une autonomie financière.

Le marché global de performance, au travers duquel les installations du réseau de chaleur vont être réalisées, a été attribué par le Bureau syndical du 27 avril 2023 à un groupement d'entreprises dont EIMI est le mandataire.

Le dépôt du permis de construire a été réalisé le 13 juin 2023. Le démarrage des travaux du réseau de chaleur est prévu à l'automne 2023, et ceux de la chaufferie début 2024 pour une mise en service à l'automne 2024.

Le montant total des travaux est évalué à 7,6 M€ HT.

Les dépenses d'investissement du projet sont équilibrées par :

- Les subventions dont bénéficie le projet, avec des aides attribuées et versées au fil de l'eau de la réalisation du projet dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable, administré par le SYANE pour le compte de l'ADEME, d'un montant d'environ 2.970.000 €, en cours de finalisation.
- Le recours à l'emprunt. Le remboursement des emprunts est par la suite assuré par les recettes issues de la vente de la chaleur auprès des abonnés du réseau.

Les études d'ingénierie financières ont mis en avant l'intérêt économique pour le projet de disposer d'une dotation initiale de la part du SYANE, d'un montant de 300.000 €, remboursable sur 30 ans, sans intérêts, conformément aux articles R.2221-13 et R.2221-79 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce montant permet notamment de couvrir les premières dépenses d'études intégrées aux montants d'investissement du projet, avant le démarrage des travaux.

Il est précisé que cette disposition de dotation initiale du Budget Principal vers le Budget Annexe Réseaux de Chaleur avait été prise en compte à l'occasion du vote du budget 2023 par le Comité syndical.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver, pour la réalisation du réseau de chaleur sur la commune de PASSY, le versement d'une dotation initiale de 300.000 € du Budget Principal du SYANE vers le Budget Annexe « Réseaux de Chaleur », remboursable sur 30 ans, sans intérêt.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE